



CAP « TA à AAHCE 2017 » des Attaché-e-s des MTES/MCT du 24 octobre 2017

Déclaration des élu-e-s

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

Le dernier trimestre 2017 a débuté par une mobilisation unitaire et massive des fonctionnaires et agents publics, en réaction aux annonces unilatérales du gouvernement concernant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires en 5 ans, la poursuite du gel indiciaire et le retour du jour de carence notamment.

Ces annonces ont été confirmées le 16 octobre par le ministre de l'action et des comptes publics qui a reçu les organisations syndicales de la Fonction Publique dans le cadre d'un "rendez-vous salarial" où il n'y avait rien à négocier. Il a également indiqué que la hausse de la CSG serait seulement compensée pour les fonctionnaires, contrairement aux engagements du Président de la République.

C'est un très mauvais signal adressé aux fonctionnaires tout comme celui du report du calendrier d'application des mesures indiciaires prévues en 2018 qui pénalise particulièrement les catégories A qui partent en retraite et décrédibilise la parole de l'Etat-employeur.

La perspective des nouvelles suppressions de 1 345 postes en 2018 dans les services des MTES et MCT, dans les DDI et les établissements publics affiliés, ne peut que se traduire par de nouvelles réorganisations, mutualisations et suppressions de sites, continuant à aggraver les conditions de travail et donnant toujours aussi peu de lisibilité sur l'avenir de nos services.

C'est dans ce contexte d'inquiétude des agents que les élu-e-s UNSA, CGT et Cfdt de la CAP des attaché-e-s, qui alertent depuis plus d'un an sur les dysfonctionnements qui perdurent dans l'élaboration des propositions de promotion à AAHCE, ont décidé d'abord de suspendre les travaux de la pré-CAP, puis de boycotter la CAP prévue le 13 octobre.

Il s'agit pour nous de faire respecter les droits des collègues à être traités de manière équitable sur tout le territoire et à être soumis à des critères d'éligibilité et de propositions de promotion lisibles et interprétés de manière uniforme entre les chefs de services, les harmonisateurs et la DRH, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Il s'agit également de faire évoluer rapidement, la liste des emplois GRAFables afin de tenir compte de la réalité des postes dans les services et des modifications intervenues dans les organigrammes, notamment dans les directions régionales fusionnées et dans les établissements publics où de nombreux postes ont été "décrantés".

Dans l'attente d'une évolution concertée de l'articulation de la gestion d'une part, du 3ème grade d'AAHCE et d'autre part, de l'emploi fonctionnel de CAEDAD, il est indispensable que les agents ne soient pas pénalisés financièrement et que le pyramidage du corps permette un déroulement de carrière et un accès au 3ème grade pour un maximum d'agents.

C'est ce qui nous a amené-e-s à solliciter à nouveau, une entrevue auprès de la Secrétaire Générale

des MTES et MCT afin de parler de l'évolution des carrières des cadres et notamment des cadres administratifs, dans le contexte d'évolutions importantes de nos ministères.

La question de la reconnaissance des compétences et de l'expertise des attaché-e-s par la relance des comités de domaine dans les filières juridiques ou RH, ne doit plus être différée tout comme celle de l'évolution comparée des déroulements de carrière et des pyramidages des corps de cadres administratifs et techniques, alors que beaucoup d'entre eux occupent des postes identiques dans les services.

Alors que les services s'ouvrent de plus en plus à des agents issus d'autres ministères et d'autres secteurs publics, nous sommes également demandeurs de la vision du CGEDD et de ses inspecteurs en charge du suivi et de l'évolution des services, sur les conséquences en terme de "cohabitation" de ces différents corps. Certes, cette diversité est une richesse utile pour la mise en oeuvre des politiques publiques mais il est indispensable de veiller à ce que l'émulation et la complémentarité respectent chacun de ces corps et qu'un véritable accompagnement des agents, en terme de perspective de carrière soit mis en oeuvre pour tous et clairement identifié.

Les élu-e-s UNSA, CGT et CFDT rappellent qu'ils avaient demandé qu'une nouvelle consultation des chefs de services et a minima des harmonisateurs soit réalisée afin de faire remonter de nouvelles propositions.

Aucun dossier complémentaire n'ayant été transmis, particulièrement parmi les 53 agents faisant partie du nouveau 3ème vivier (agents ayant 3 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon d'APAE) mais aussi aucune nouvelle proposition retenue par les harmonisateurs parmi celles du "vivier 2" faites par les chefs de services, les élu-e-s demandent que le TA définitif soit établi lors de la CAP de promotion à APAE le 7 décembre car il est inadmissible que certains harmonisateurs n'aient retenu que très peu de candidatures alors que 83 promotions seraient possibles.

Les élu-e-s de la CAP constatent que certaines propositions ne respectent pas les critères de gestion figurant dans la circulaire "promotions 2017" de la DRH pour le TA 2017 à AAHCE et demandent :

- la liste des propositions de nomination à CAEDAD au titre de 2017 relevant de la décision du DRH,
- les éléments d'analyse qui ont conduit les harmonisateurs à ne pas retenir les candidatures d'agents éligibles ayant tenus des postes à responsabilité,
- un examen attentif des dossiers des collègues qui ne rempliront plus en 2018, les critères d'ancienneté qui seront exigés pour être éligibles au TA à AAHCE.

Enfin, ils rappellent leur opposition au RIFSEEP et au contenu de la circulaire 2016 qui gèle les possibilités d'évolution indemnitaire pour une très grande majorité d'agents y compris ceux exerçant une mobilité.

Ils demandent un bilan des notifications envoyées aux attaché-e-s dans les services et constatent que les remarques faites par les organisations syndicales sur le projet de note pour 2017 n'ont à ce jour, fait l'objet d'aucune information ni d'aucune publication de note définitive.

Je vous remercie,

Les élu-e-s à la CAP des attaché-e-s des MEEM/MLHD